



## CLUB BADMINTON DE NICE

### Règlement Intérieur Club Badminton de Nice Memento Adhérent CBN Saison 2018-2019

#### Préambule :

- L'association « Club Badminton de Nice » est affiliée à la Fédération Française de Badminton.
- Les dirigeants librement élus sont des bénévoles.
- Chaque membre peut prendre part active à la vie de l'association en tant qu'élu, responsable de salle, entraîneur, porteur de projet ...
- L'association est ouverte aux loisirs comme aux compétiteurs, hommes et femmes, adultes et enfants.

#### I – L'Adhérent de l'Association CBN s'engage à :

Art 1 : Participer à la mise en place et au rangement des installations (Filets, poteaux...).

Art 2 : Respecter son partenaire et faire preuve de fair-play en match.

Art 3 : Libérer le terrain au plus tôt quand il y a affluence et changer de partenaire ou d'adversaire régulièrement.

Art 4 : Accepter un roulement entre les terrains tracés et non tracés. (Selon gymnase)

Art 5 : Accepter un partenaire ou adversaire qui n'a pas son niveau.

Art 6 : Avoir une tenue correcte, des chaussures adaptées au badminton, ses volants et raquettes.

Art 7 : Respecter les créneaux horaires, arrêt impératif du jeu 5 minutes avant la fin du créneau pour participer au rangement du matériel et partir à l'heure.

Art 8 : Respecter les structures sportives dans lesquelles nous sommes accueillis notamment en jetant ses volants usagés ou bouteille vide à la poubelle.

Art 9 : Utiliser les vestiaires pour se changer.

Art 10 : Laisser libre les terrains réservés à l'entraînement dirigé. Ceux-ci sont libres en cas de carence.

Art 11 : Le CBN se réserve le droit de radier un licencié pour son comportement s'il nuit à la bonne ambiance et au bon déroulement de l'activité, au sein de l'association et lors des compétitions, ainsi qu'à l'image du CBN.

Art 12 : En cas de non-respect de ces règles, une commission de discipline constituée des membres du bureau, se prononcera sur les sanctions (radiation, suspension, exclusion (temporaire ou définitive), diminution des crédits d'inscriptions aux compétitions).

Art 13 : L'adhérent du CBN se doit de respecter les consignes données par les dirigeants de l'association. (Sinon se référer aux Art. 11 & 12)

Art 14 : Une note informative sur le Remboursement de Frais engagés par les Bénévoles pour le C.B.N. ainsi qu'une Fiche Individuelle de Remboursement de Frais-CBN sont disponibles auprès des dirigeants du CBN

## **II - Droits & Devoirs du Compétiteur :**

Art 1 : Le compétiteur peut participer aux différents tournois organisés par diverses instances.

Les frais d'inscriptions des 2 premières compétitions sont prises en charge par le CBN.

*Attention, ceci ne signifie pas l'inscription systématique à tous les tournois, l'association et ses dirigeants se réservent le droit de n'inscrire que certains compétiteurs en fonction de l'adéquation de leurs performances avec la compétition proposée.*

Art 2 : Il n'y a pas de remboursement de frais annexes pour les tournois. Nous vous invitons à vous organiser entre compétiteurs pour minimiser les coûts.

Art 3 : Les tournois à venir sont annoncés sur le site Badiste : <http://badiste.fr/> . On y trouvera également les dates limites d'inscription (ces dernières pouvant être avancées pour certains tournois à forte affluence).

Art 4 : Pour s'inscrire à un tournoi, s'inscrire sur le site Badiste : <http://badiste.fr/>. Attention, une inscription à un tournoi sur Badiste ne garantit pas la participation à un tournoi, les organisateurs pouvant s'octroyer la possibilité de limiter les places dans certains tableaux.

Art 5 : Tout compétiteur ne participant pas à un tournoi où il se serait inscrit et ne fournissant pas un motif valable ne sera plus inscrit à un tournoi et devra rembourser les frais d'inscription engagés.

Tout inscrit ne justifiant pas son absence au tournoi sera suspendu pour un délai défini par la FFBad.

Art 6 : Il est souhaitable qu'un compétiteur participe à l'entraînement correspondant à son niveau.

Art 7 : N'oubliez pas que lors des tournois, vous êtes les représentants du club, veillez à en donner une bonne image (Dans le cas contraire se reporter à l'art 12 de la partie I du présent Memento).

Art 8 : Il est souhaitable que les compétiteurs se procurent la tenue du club et qu'ils la portent lors des compétitions.

Art 9 : Le club a la chance d'avoir un cordeur : Nicolas SAPIA, qui pourra vous recorder vos raquettes.  
[nicolas.sapia@gmail.com](mailto:nicolas.sapia@gmail.com) / 06-62-04-30-07

Art 10 : Il est souhaitable que tout compétiteur (de n'importe quel niveau) essaye d'ouvrir le créneau du samedi au STAPS/ou créneaux en vacances scolaires au moins une fois sur la saison. Cela pour éviter que ce soit quasiment toujours les mêmes bénévoles qui s'en charge. Un calendrier est disponible pour que vous nous communiquiez vos disponibilités. (La même mise en place est prévue pour les créneaux d'été sur l'ensemble des bénévoles).

Art 11 : L'absence de participation volontaire à l'art 10 pourra provoquer une perte de crédits CBN permettant la gratuité des inscriptions aux compétitions (cf. Partie III).

Art 12 : INTERCLUBS. Se référer à la CHARTE du CBN - Edition 1 du 23 juin 2018.

Art 13 : INTRACLUBS. Le règlement n'est pas encore disponible nous vous tiendrons au courant de sa sortie.

### **III – Le Bénévolat :**

Art 1 : Le Club de Badminton de Nice est avant tout une association qui fait la promotion du badminton et permet à des joueurs de pratiquer leur sport en tant que loisir mais également en compétition.

Art 2 : Dans le cadre d'une association tout membre peut bénéficier des avantages et service disponible (créneaux sur diverses salles ; inscriptions aux compétitions ; entraînements ; évènements associatifs ...) selon la cotisation dont il s'en acquitte en début de saison.

Art 3 : En contrepartie aux avantages présentés dans l'Art 2 de la partie III les membres de l'association peuvent participer à l'organisation des évènements et de la vie du club à tous les niveaux. Ce bénévolat sera désormais (saison 2018-2019) récompensé en proportion des actions menées par chaque membre.

Art 4 : La mise en place de ce système de récompense vise à rééquilibrer la balance entre les membres investis et les moins investis. Un déséquilibre mis en avant par une analyse des montants d'inscriptions de certains compétiteurs sur la saison 2018-2019 (certains joueurs peu ou pas investis dans le club ont conduit à des dépenses 2 à 3 fois plus importantes que la moyenne des joueurs compétiteurs du club).

Art 5 : Depuis plusieurs années le club offrait l'ensemble des frais d'inscriptions à chaque joueur du club. Dans cette optique 2 inscriptions sont offertes à chaque joueur pour la saison en cours (Partie II, Art 1).

Art 6 : Afin de valoriser le bénévolat dans notre association, les actions menées par les compétiteurs adultes pour le CBN seront récompensées en « Inscription Tournoi » qui permettront l'obtention de frais d'inscriptions supplémentaires.

Après avoir effectué une action de bénévolat il vous suffira d'envoyer un sms ou un e-mail à Mathias Veron qui effectuera une mise à jour de son fichier. (0760593990 – [veron.mathias@gmail.com](mailto:veron.mathias@gmail.com))

Nom Prénom :

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :